

## Pourquoi adhérer à l'Association Jules Catoire ?



**Adhérer à l'AJC**  
c'est soutenir sa mission en  
faveur des enfants et des  
adolescents qui lui sont  
confiés



**Adhérer à l'AJC**  
c'est entretenir un  
réseau associatif pour  
assurer la pérennité  
des actions



**Adhérer à l'AJC**  
c'est renforcer sa  
présence auprès des  
partenaires

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel via le lien suivant : [https://www.association-julescatoire.fr/politique\\_RGPD\\_generale/](https://www.association-julescatoire.fr/politique_RGPD_generale/)



## Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e).....

Adresse.....  
.....

Merci d'indiquer votre adresse mail : .....

déclare vouloir adhérer à l'association "Jules Catoire : Audition, parole et communication", en qualité de :

Membre participant

Membre de soutien (usager, parents d'usager ou salarié de l'Association)

Membre bienfaiteur

L'assemblée générale du 24 juin 2023 a fixé le montant de la cotisation pour l'année 2024 à 20 euros.

A ce titre, je verse :

Ma cotisation annuelle de.....euros

Une somme supérieure de.....euros (à titre de Bienfaiteur)

Par chèque à l'ordre de : Association "Jules Catoire : Audition, Parole et communication"

Le :

Signature :

### Déduction fiscale ⓘ

Je désire recevoir un reçu pour déduction fiscale dans les limites légales :

-66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable pour les personnes physiques. Les dons versés au titre d'une année qui excèdent cette limite sont reportés sur les 5 années suivantes (C.G.I.200) ;

-60% de la participation dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaires des entreprises. Les dons versés au titre d'une année qui excèdent cette limite sont reportés sur les 5 exercices suivants (C.G.I.238 bis)

Association reconnue d'assistance et de bienfaisance par arrêté préfectoral du 24 avril 1978